

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET ESADMM

ANNEE 2017

Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	BS 2017
------------------	-------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	88,04%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,79%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,13%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

(1) Dans l'ensemble des tableaux, les cases vides ne doivent pas être remplies.

(2) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier d'après l'article 1233-1 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(3) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 2 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 5 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles : 2313-1, 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les cas des communes, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(4) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la commune (le public), > s'agit des moyennes de la dernière année disponible.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-60 457,61	
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	9 758,00	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 50 699,61	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	382 123,78	
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	72 700,07	
001 SOLDE L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 454 823,85
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	454 823,85	454 823,85
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	454 823,85	454 823,85

(1) Au budget principal, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire avec acquisition avec ou sans anticipation votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines d'exercice précédent non rattachées à l'exécution de l'exercice et non rattachées (R.2211-11 du CGU).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (R.2211-11 du CGU) et en recettes, aux recettes certaines d'exercice précédent non rattachées à l'exécution de l'exercice et non rattachées (R.2211-11 du CGU).

(4) Total de la section de fonctionnement = R.A.R. à reporter reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = R.A.R. à reporter reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	600 200,00	9 758,00	0,00		609 958,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 589 500,00	0,00	-50 457,61		5 539 042,39
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
55	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00		14 000,00
Total des dépenses de gestion courante		6 203 700,00	9 758,00	-50 457,61		6 153 000,39
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	0,00		55 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 260 200,00	9 758,00	-50 457,61		6 209 500,39
023	Venues à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	155 000,00		0,00		155 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		155 000,00		0,00		155 000,00
TOTAL		6 415 200,00	9 758,00	-50 457,61		6 364 500,39

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	50 699,61
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 415 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	0,00		11 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	0,00		340 000,00
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 584 000,00	0,00	0,00		5 584 000,00
75	Autres produits de gestion courante	69 200,00	0,00	0,00		69 200,00
Total des recettes de gestion courante		6 414 700,00	0,00	0,00		6 414 700,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00		500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 415 200,00	0,00	0,00		6 415 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		6 415 200,00	0,00	0,00		6 415 200,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 415 200,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres disponibles à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote LR.
 (2) Il s'agit au cas de reprise des crédits de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou à reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des dépenses semi-budgétaires.
 (5) DT 023 = RI 021 ; DT 040 = RI 012 ; RI 040 = DF 042 ; LI 041 = RI 041 ; CF 043 = RI 043
 (6) Solde de l'opération: CF 023 + CF 042 - RT 042 en suite de l'opération RI 021 + RI 040 - LI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	1 019,51	27 000,00		53 019,51
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
24	Immobilisations corporelles	75 000,00	14 216,30	205 125,78		294 342,08
27	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
28	Immobilisations en cours	95 000,00	57 473,28	152 000,00		304 473,28
	Total des dépenses d'équipement	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
15	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
16	Compte en liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (4) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 649 823,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
15	Emprunts et dettes assimilées (hors 155)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produit de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
041	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre entre sections (4)	155 000,00		0,00		155 000,00
044	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	155 000,00		0,00		155 000,00
	TOTAL	195 000,00	0,00	0,00		195 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 454 823,85

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 649 823,85

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en Aquitaine, des ressources propres correspondant à l'équilibre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	------

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modalités de vote I.B.

(2) Inscription en cas de reprise des crédits de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) et si reprise anticipée des (Affectés)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) CF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 043 = CF 042 ; DI 041 = RI 041 ; CF 043 = RF 043.

(5) A venir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (déplacement, ENG...) par ailleurs rattachées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A venir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public ou personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération CF 023 + CF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		B5	2017
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET		B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 758,00		9 758,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-60 457,61		-60 457,61
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		-50 699,61	0,00	-50 699,61

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		60 699,61
------------------------------------	--	-----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00
--	--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1685 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison, affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (R)	28 010,51	0,00	28 010,51
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (S)	217 340,08	0,00	217 340,08
22	Immobilisations reçues en affectation (S)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (S)	209 473,26	0,00	209 473,26
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		454 823,85	0,00	454 823,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		454 823,85
---	--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Partiel de plusieurs des opérations particulières telles que les opérations en attente liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communes déléguées de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors engagements et opérations d'équipement.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A0).

(8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il révoque le cas échéant l'imputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
B - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	454 823,85
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 1058	0,00
----------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 823,85
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre ambibudgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Peut être retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune est l'établissement appaqué le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors transferts et opérations d'équipement.
(6) Seulement les opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsqu'il y a une dotation initiale en dépenses au profit d'un service public non personnalisé qu'il s'agit de créer.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	600 200,00	0,00	
60621	Combustibles	500,00	0,00	
60622	Carburants	5 500,00	0,00	
60623	Alimentation	500,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	5 000,00	0,00	
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	
6132	Locations immobilières	50 000,00	0,00	
6136	Locations mobilières	30 000,00	0,00	
61568	Autres biens mobiliers		0,00	
6158	Maintenance	52 000,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	13 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00	
6188	Autres frais divers	4 000,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	
6228	Divers	25 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00	
6237	Publications	7 000,00	0,00	
6238	Divers	1 000,00	0,00	
6241	Transports de biens	500,00	0,00	
6247	Transports collectifs		0,00	
6251	Voyages et déplacements	25 000,00	0,00	
6256	Missions	15 000,00	0,00	
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	37 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	18 500,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	115 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 000,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	64 500,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 589 500,00	-60 467,61	
6331	Versement de transport	64 400,00	-1 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 600,00	-500,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centre de gestion	80 500,00	-1 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	9 600,00	-1 000,00	
64111	Rémunération principale	2 235 000,00	-20 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	94 300,00	-1 000,00	
64116	Autres indemnités	418 400,00	-1 000,00	
64131	Rémunérations	776 700,00	-20 000,00	
64136	Autres indemnités	187 200,00	-1 000,00	
64162	Emplois d'avenir		17 600,00	
64168	Autres emplois d'insertion	17 600,00	-17 600,00	
6451	Cotisations à "L.T.S.S.A.F	668 700,00	-9 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	756 300,00	-3 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	52 700,00	-1 467,61	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	11 740,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 200,00	0,00	
64732	Versées aux A.S.S.E.D.I.C		0,00	
6474	Versements aux autres œuvres sociales	38 200,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	0,00	
6476	Autres charges sociales diverses		0,00	
6486	Autres charges	148 800,00	0,00	
014	Atténuations de profits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	11 500,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	6 203 700,00	-60 457,61	
66	Charges financières (b)	1 500,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	55 000,00	0,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500,00	0,00	
6714	Bourses et prix	52 000,00	0,00	
6716	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	
676	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	6 260 200,00	-60 457,61	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	155 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	155 000,00	0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	155 000,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 416 200,00	-60 457,61	

RESTES A REALISER 2016 (11)	9 758,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	50 699,61
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEFS	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes arrêté par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-D.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant au compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF-042 = R-040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 624 k, produit des cessions d'immobilisation c).

(9) Le compte 6810 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer des opérations particulières telles que les annulations de stocks ou l'élevé à la limite d'un numéro permanent simple.

(11) Indique en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	
019	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		0,00	
0419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 500,00	0,00	
0459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	340 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	
7366	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	5 984 000,00	0,00	
74712	Emplois d'éventiel	52 400,00	0,00	
74718	Autres	583 600,00	0,00	
7472	Régions		0,00	
74748	Autres communes	5 235 000,00	0,00	
74758	Autres groupements		0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	13 000,00	0,00	
7478	Autres organismes		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	59 200,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	14 200,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		6 414 700,00	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	
7768	Produits exceptionnels divers	500,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 415 200,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (e)		0,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 415 200,00	0,00	

+	
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.

(2) et (3) déduits de vote n°8.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = (3) (40).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produits des cesses d'immobilisation »).

(8) Le compte 7610 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières (4) et (5) que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent entraîne.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise après paiement des résultats).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	27 000,00	
2031	Frais d'études	12 000,00	12 000,00	
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	75 000,00	203 123,78	
2150	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	25 000,00	
2161	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00	8 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 000,00	15 000,00	
2184	Mobilier	10 000,00	20 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	33 000,00	135 123,78	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	95 000,00	152 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00	102 000,00	
2316	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	50 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	30 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	195 000,00	382 123,78	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
	Total des dépenses financières		0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	195 000,00	382 123,78	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
	Charges transférées (9)		0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
2316	Autres immobilisations corporelles		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	195 000,00	382 123,78	

RESTES A REALISER 2016 (11)	72 700,07
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPÉ (11)	0,00
	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 823,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III US pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV 19 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 - RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 48 et 56 peuvent figurer dans le détail de l'exploit. 040 s'ils sont soumis au régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des restes d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 - RF 041.

(11) Il s'agit au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	

Chap/ari (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	
1312	Régions	40 000,00	0,00	
1313	Départements		0,00	
1318	Autres		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		40 000,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)(7)(8)	155 000,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	5 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	7 000,00	0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	81 000,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 500,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000,00	0,00	
28184	Mobilier	1 500,00	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		155 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		155 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		195 000,00	0,00	

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	454 823,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 823,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors mises à mal.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A B pour la répartition des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. Décrets de gestion des opérations d'ordre, RI 040 = DR 042.

(7) Aucune création budgétaire ne doit figurer à l'article 159 (cf. chapitre 021 = détail des opérations d'immobilisations v).

(8) Les chapitres 16, 26, 36, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Décrets de gestion des opérations d'ordre, RI 041 = RI 041.

(10) Inscrire au cas de revirement des crédits de l'exercice précédent l'après vote ou comme administratif ou si reprise anticipée des résultats.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DÉPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b
	RECETTES (réparation) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'appareil d'équipement constitue un chapitre légal d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans le cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'appareil d'équipement est présenté pour l'exercice, toutes ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	B Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	464 823,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	454 823,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	28 010,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 010,81
2031	Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00	15 010,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 010,51
2033	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2035	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	15 000,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,30
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	217 340,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 340,08
2125	Autres immobilisations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	38 735,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 735,13
2161	Veículos gendarmes, agerements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	8 481,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 481,20
2165	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2184	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2193	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	125 122,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 122,78
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	209 473,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 473,26
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	105 475,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 475,04
2319	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	56 998,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 998,22

RECETTES													
	Total recettes d'investissement	464 823,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
	Recettes réelles	464 823,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
001	Recettes de fonctionnement de la section d'investissement	454 823,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
001	Recettes de fonctionnement de la section d'investissement reportés	454 823,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,85
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	50 499,61	0,00	0,00	-50 499,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	50 499,61	0,00	0,00	-50 499,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Recettes de fonctionnement reportées au décaissement	50 499,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 499,61

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	L'opérabilité	Opérations non ventilables	Fonctions										Action économique	TOTAL		
			0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9				
CE1	Résultat de fonctionnement (après amortissements)	50 699,61	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 699,61
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	3 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 763,00
60221	Consignations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60222	Dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60223	Amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60224	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60225	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60227	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres dépenses: cartouches...bibliothèques et médiathèques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60229	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60230	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60231	Localités immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60232	Localités mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60233	Entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60234	Autres (hors dépenses)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60235	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60236	Vêtements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60237	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60238	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60239	Horaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60240	Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60241	Frais de transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60242	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60243	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60244	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60245	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60246	Transports scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60247	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60248	Miscelés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60249	Receivers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60250	Frais d'abonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60251	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60252	Services auxiliaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60253	Concours divers (collections...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
B292	Frais de démarrage (logis, taxes et tels communaux...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B293	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B295	Autres services sociaux	0,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 380,00
B32	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	60 437,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 437,61
B331	Virement au Trésor	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00
B332	Collections versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
B335	Collections CNRF - sur Salaires de gestion	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
B336	Autres Prêts, taxes, sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
B411	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	-23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00
B4112	M.S. (SFT et Indemnité de résidence)	0,00	0,00	0,00	-1 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
B4118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
B4121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	-26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
B4138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
B4132	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	-17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
B428	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	-17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 600,00
B461	Collectifs à l'É.R.E.S.A.	0,00	0,00	0,00	-3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 600,00
B463	Collectifs aux Salaires de gestion	0,00	0,00	0,00	-3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 600,00
B464	Collectifs aux A.B.S.E.C.I.L.	0,00	0,00	0,00	-1 457,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
B465	Virement au F.N.C. de suppléments de salaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 457,61
B468	Collectifs aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B474	Médecins aux autres services sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B475	Médecins au travail, animateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B485	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES	
Total recettes de fonctionnement	0,00
Recettes réelles	0,00

(1) Pour le classement par fonction, le total est égal au total de la colonne des dépenses de la fonction correspondante.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01		Total
	Opérations non ventilables		
DEPENSES TOTALES (2)	50 899,81		50 899,81
Restes à réaliser - reports	50 899,81		50 899,81
002 Résultat de fonctionnement: reporté (excédent) ou déf.	50 899,81		50 899,81

(1) Pour le présent document, le total est le niveau de vote choisi par l'établissement décentralisé (chapitre, article ou article spécial, etc.).
 (2) La somme correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de la fonction correspondante à la somme des dépenses et des recettes de la fonction correspondante (001 et 002). Les autres reports (001 et 002) appartiennent à la colonne 0 - Non ventilables.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	Cl	Opérations non ventilables	Total
RECVTTES TOTALES (2)		454 823,85	454 823,85
Restes à réaliser - reports		454 823,85	454 823,85
Non affectées aux opérations		454 823,85	454 823,85
001 Solde d'exécution de la section d'investi		454 823,85	454 823,85

(1) Pour le classement par secteur, le total est fait en le niveau de vos choix par l'assemblée des administrés (chapitre, article ou section après affectation).

(2) Le total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes sont affectées à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice précédent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice précédent.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DEPENSES TOTALES (2)	454 823,85	454 823,85
Dépenses de l'exercice	382 123,78	382 123,78
Non individualisées en opérations	382 123,78	382 123,78
20 Immobilisations incorporelles	27 000,00	27 000,00
21 Immobilisations corporelles	205 123,78	205 123,78
23 Immobilisations en cours	152 000,00	152 000,00
Restes à réaliser - reports	72 700,07	72 700,07
Non individualisées en opérations	72 700,07	72 700,07
20 Immobilisations incorporelles	1 010,51	1 010,51
21 Immobilisations corporelles	14 216,30	14 216,30
23 Immobilisations en cours	57 473,26	57 473,26

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de visibilité par l'usager (niveau collégial, chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Ce total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de recettes et de dépenses sont reportés en 2021. Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne C - Non ventilées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours résiduel d 0 au 01/01/N
				intérêts (3)	Remboursement au tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						IV A.2.1

(1) Circulaire n° 108 : INTERESSEUR.C et 25/05/2005.
 (2) Indiquer la date de la décision de l'émission ou la date de la décision de l'emprunt autorisé la ligne et l'inscription au 01/01/N.
 (3) Il s'agit des intérêts composés au compte BE-0, sauf pour les emprunts émis à une date de fin de l'émission au compte BE-0, sauf pour les emprunts émis à une date de fin de l'émission au compte BE-0.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou co-prêteur	Date de signature	Date d'échéance ou date de rédemption	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péroro côté des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de ren-cour- sement anticipé sans CIN	Catégorie d'émission (8)
								Niveau de taux (6)	Taux actuel					
Emprunts et dettes à l'étranger du contrat														
Total général														

(1) Si un emprunt concerne plusieurs mobilisations, indiquer à côté de la première mobilisation
 (2) Nominal : indiquer le montant en francs CFA
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : 0,000,000 (c'est-à-dire un taux réel) ; L : un taux réel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
 (4) Moyen de référence et autres types d'index : 04 : Euribor 3 mois
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat
 (6) Indiquer la devise des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre
 (7) Indiquer le mode d'amortissement : A : annuité ; P : pour amortissement progressif ; F : pour fin de % pour autres à préciser
 (8) Catégorie d'émission à l'étranger. Exemple A-1 ref. la classificateur ces emprunts suivant la typologie de la loi n° 1205-165670 du 26 juin 2013 sur les crédits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices ajustés	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (same unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swap)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Montant en milliards d'euros						
	Nombre de produits						

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si l'instrument couvert est à durée écheant, préciser une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui doit pas être noté comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage.
 (3) Indiquer si s'agit d'un avais, d'un option (cap, floor, swap, warrant, warrant),
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, I : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'instrument (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (?)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant: opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/866	Produits c/768		
Total									

(5) : évaluer l'effet utilisé ou la formule de taux

(6) : Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) : A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) : Catégories d'instruments. Exemple A : ref. la justification des emprunts à avant : typologie de la circulation (OCB) 01-5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			A2.6
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)			

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annulé au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme avec ou sans pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de celle prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et compris dans le compte de résultat et ceux dus au titre de contrat d'échange et compris dans le compte de résultat.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES		A2.7	

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur			09/12/2011
Seuil unitaire en ce qui concerne les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2521-1 du CGCT)			
1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	09/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de lavage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Motocars	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou allègement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A6

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) L'ajout des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » est l'objet d'un 4184-0001

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	72 700,07	D001 0,00	72 700,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la comptabilité publique.

(2) Crédits de paiement votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est arrêté en cas de recense anticipé des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - à la fin de l'exercice.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice II	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	454 823,85	0,00	454 823,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 700,07
Ressources propres disponibles	454 823,85
Solde	+ 382 123,78

(1) Les numéros 15, 189, 28, 27, 28, 29, 39, 401, 40 et 50 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 25, 26, 45 et 58 sont présentés uniquement et le commune au faitabilité et applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Indiquer uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise Anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentiels généraux du budget - voir d'ensemble.
(6) Indiquer le signe approprié.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses courantes, directes et indirectes afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicatif et à la structure de l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement inscrit en investissement (hors le financement des dépenses d'investissement hors affectées à l'exercice de la compétence sus-citée).

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article de fonctionnement ou plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A8	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES			

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir: - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir: - (II+III)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		ES	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)			
		IV	
		A9	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
Total (4)				
	DEPENSES (a)			
	Depenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir le rattachement par exemple de l'Etat.
(2) Ensemble des réalisations cumulées (hors nettes à déduire).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des réalisations de l'exercice précédent. 806.40.05 c. vote du compte administratif soit en cas de reprise de réalisations.
(4) Total - Restes à réaliser N-1 - Nouveaux crédits votés.
(5) Hors de ce chapitre et la nature des dépenses.
(6) Le chapitre 45 006 des débits conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Inclure le total.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (ART. L.2313-16*, L.5211-36 et L.5711-1 (ou CGCT))

Description du budgetaire	Année de mobilisation et d'amortissement (Montants en €)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices au décès pouvant mobiliser l'emprunt	Annulés pendant l'exercice	
	Année	Profil							Taux (1)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

1) : adjectif pour emprunt à taux fixe, 2 pour amortissement progressif, 3 pour linéaire, 4 pour autres (à préciser)
 2) : indique la fréquence des remboursements : A : annuels, M : mensuels, B : bimestriels, S : semestriels, X : autre.
 3) : Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : pour plus de détails voir un tableau annexe qui récapitule les différents types de taux variables en vigueur au 31/12/N (voir l'annexe 1, X : autre).
 4) : indique le type d'index : J : EURIBOR 3 mois ...
 5) : taux annuel, inclus frais compris
 6) : Taux hors déduction de 20% (voir art. 204) Les emprunts à taux variable, indicatif et révisable à la date de vote du budget
 7) : Catégorie d'emprunt : hors opérations de logement social, Exemples A-4 (cf la classification des emprunts) suivant la typologie de la circulaire IOC2010150775 du 25 Juin 2010 sur les modalités d'offre des collectivités territoriales.
 8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'issue de l'exercice (intérêts récapitulés à l'annexe 08.11 : « Intérêts récapitulés à l'annexe 08.11 »)

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	A+B+C+D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	N 6 415 200,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	100 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. article de l'article D. 1811-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

ES 2017

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations prévues à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant prévu à la colonne antérieure déduction faite de la somme des participations reçues à titre de cotisations par l'investisseur.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	ES 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- la colonne « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou agréé par l'Agence France Locale,

- la colonne « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible,

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements aient été effectués. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro écrit de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Revision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations affectées correspondantes aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier ou gâ des réserves

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'interlocuteur corrigé des révisions

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0.00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS

2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

GRADES/OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	1	1
Dir. Gén. Serv. + 4000000000	A	0	0	0	0	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13	0	13	17,6	3,9	21,5	21,5
administrateur	A	0	0	0	0	0	0	0
Alliégué Territorial	A	1	0	1	7,6	2,9	10,5	10,5
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3	3
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif de 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème cl	C	7	0	7	5	0	6	6
Adjoint Administratif ppal de 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		12	0	12	10,8	1	11,8	11,8
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	1	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1	1
Ingénieur Territorial	A	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien ppal 2ème cl	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2	2
Adjoint Technique 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 3ème classe	C	4	0	4	4	0	4	4
Adjoint Technique ppal 2ème cl	C	2	0	2	1,8	0	1,8	1,8
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	2	0	2	2
FILIERE CULTURELLE (d)		64	3,03	67,03	49,25	15,26	65,53	65,53
Bibliothécaire Territorial	A	0	0	0	0	0	0	0
conservateur	A	0	0	0	0	0	0	0
prof: français langue étrangère	A	0	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS A TEMPS PARTIEL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Prof. d'Enseig. Artist. C1 Normal	A	26	1,07	27,07	16,68	9,89	26,57	
Prof. d'Enseig. Artist. Hors C1	A	14	0	14	14	0	14	
Ass. Enseig. Arts: ppal 1ère cl.	B	11	0,76	11,76	11,76	0	11,76	
Ass. Enseig. Artist. opal 2ème cl.	B	3	0,8	3,8	2,8	1	3,8	
Assistant de conserv. ppal 1ère cl	B	1	0	1	1	0	1	
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0	
Assistant enseignant artistique	B	8	0,4	8,4	1	5,4	6,4	
Adjoint au patrimoine 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1	
Adjoint du patrimoine 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1	
FILIERE ANIMATION (5)		1	0	1	1	0	1	
Adjoint Administratif de 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1	
EMPLOIS NON CITES (6)(9)		1	0	1	0	0	0	
Dir. Gén. Serv. + 400000hs directeur générale	A	1	0	1	0	0	0	
	A	0	0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		91	3,03	94,03	78,65	21,18	99,83	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature NORRIF29050010010 du 23 mars 1992. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés sous leur filière d'origine.

(2) Catégories: A, B ou C

(3) Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour leur durée, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail (par exemple pour la détermination de l'effectif).

(4) L'effectif des agents titulaires est la somme des effectifs des agents titulaires à temps complet de l'année et de leur période d'admission sur l'année.

(5) EPTI = Effectifs Physiques Titulaires (Effectifs Titulaires à Temps Partiel + Effectifs Titulaires à Temps Complet)

(6) Exemple : un agent à temps partiel (quotité de travail = 0,5) et un agent à temps complet (quotité de travail = 1) ont un effectif de 1,5.

(7) Exemple : un agent à temps partiel (quotité de travail = 0,5) et un agent à temps complet (quotité de travail = 1) ont un effectif de 1,5.

(8) Par exemple : emplois vert (100000hs) ne correspondant pas à un cadre d'emploi existant, l'emploi est comptabilisé en tant qu'emploi hors cadre.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché Territorial	A	ADM	588	0,00		CDD
Attaché Territorial	A	ADM	588	0,00		CDD
Attaché Territorial	A	ADM	456	0,00		CDD
Directeur Territorial	A	ADM	930	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	466	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	466	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	593	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	633	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	499	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	563	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	563	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	486	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	486	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	533	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	486	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT	486	0,00		CDD
Dir. Gén. Serv. + 400000/mis	A	OTR	HD-3	0,00		CDD
Ingenieur	A	TECH	540	0,00		CDD
Ass. Enseig. Artist. post 2ème cl.	B	CULT	408	0,00		CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	365	0,00		CDI
Assistant enseignement artistique	B	CULT	357	0,00		CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	352	0,00		CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	357	0,00		CDI
Assistant enseignement artistique	B	CULT	357	0,00		CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	361	0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent de gestion comptable	N	ADM	309	0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer le code de la décision (délibération, arrêté ou décision de l'organe).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé ...).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TP3, TPU+iscelle additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle ou commerciale (cf. article L. 1412-1 de l'USG) ou si elle a la faculté de créer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies créées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

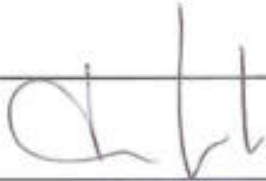





Présenté par le Présidente,
A Marseille, le 27/03/2017
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire,
A Marseille, le 27/03/2017

Date de convocation : 04/03/2017

Les membres du Conseil d'administration,





M. Smaïl ALI - Représentant élu VdM	
M. Jacques BESNAINOU - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI - Représentant élu VdM	
Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM	
Mme Isabelle SAVON - Représentant élu VdM	
M. Jean-Claude GAUDIN - Suppléante Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES	
M. Stéphane BOUILLON - Préfet de Région	
M. Marc CECCALDI - DRAC	<i>210 St. Audiffren</i> 
M. Patrice VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
M. Eric MICHEL - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Isabelle BOURGEOIS - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Laurence AZZOPARDI - Représentant du personnel administratif <i>e. Mahdessian</i>	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

M. Daniel MARTIN - Représentant du personnel technique <i>COSTA Nicolas</i>	
M. Frédéric PRADEAU - Représentant des enseignants	
M. Ronan KERDREUX - Représentant des enseignants <i>SYLVAIN DELORD</i>	
M. Fabrice PINCIN - Représentant des enseignants	
M. Luc JEAN D'HEUR - Représentant des assistants	
M. Alice GRIVEAU - Représentant des étudiants	<i>AG</i>

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2017 et de la publication le 27/05/2017.

A Marseille, le 27/03/2017

